

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le - 9 FEV. 2017

DIRECTION
DE L'ACCUEIL DU PUBLIC,
DE L'IMMIGRATION
ET DE LA CITOYENNETÉ

Bureau de la citoyenneté
et des professions
réglementées

Affaire suivie par Hélène SOISSONS
☎ 01 34 20 28 22
Helene.soissons@val-doise.gouv.fr

Note à l'attention de Mesdames et Messieurs
les maires du département
en communication à Madame et Monsieur les sous-préfets d'arrondissement

Objet : Réforme de la Carte nationale d'identité

Lors de la réunion du 26 janvier 2017, relative à l'évolution de la procédure de demande de carte nationale d'identité (CNI), il vous a été indiqué que le nouveau dispositif serait mis en place au cours de la semaine du 20 février 2017.

La date précise à laquelle les demandes de carte nationale d'identité seront traitées selon les modalités identiques à celles en vigueur pour les passeports biométriques est fixée au **mercredi 22 février 2017**.

Par conséquent, à compter de cette date, plus aucune demande de CNI, sous le format « papier » ne pourra être réceptionnée par vos services. Les dernières demandes reçues jusqu'au 21 février 2017 devront être acheminées vers la préfecture ou les sous-préfectures jusqu'au 23 février, dernier délai.

Je vous remercie pour votre contribution à la mise en place de cette réforme et vous rappelle que mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision dont vous souhaiteriez disposer

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Daniel BARNIER